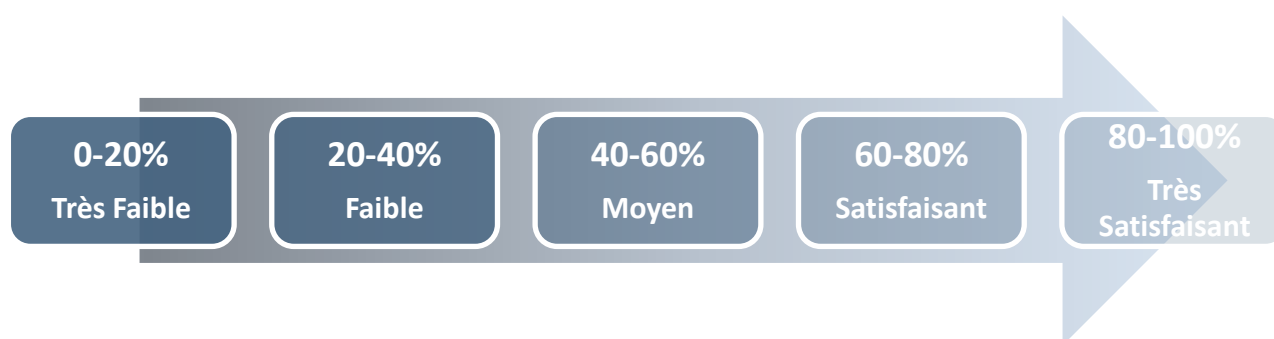


# L'Indice de Transparence des Prix

## Qu'est-ce que l'Indice de Transparence des Prix?

L'Indice de Transparence des Prix est une méthode de notation de la transparence des prix. Cet Indice dévoile le pourcentage du coût d'un prêt dévoilé à l'emprunteur au moyen du taux d'intérêt nominal annoncé par le prêteur. Il s'applique à de multiples niveaux, pays, institutions, produits et prêts.

**Plus l'Indice de Transparence des Prix est élevé = plus le prix annoncé est transparent.**



## Comment se calcule l'Indice de Transparence des Prix?

L'Indice de Transparence des Prix se calcule en comparant le montant du taux d'intérêt nominal annoncé par le prêteur avec le prix réellement payé par l'emprunteur.

$$\text{Index de Transparence des Prix (\%)} = \frac{\text{Taux d'intérêt nominal annuel indiqué}}{\text{TAEG (intérêt + frais + assurances + taxes + épargne)}} \times 100$$

<b>Niveau micro-crédit:</b>	Tel qu'indiqué ci-dessus, formulation du taux d'intérêt nominal en tant que pourcentage du prix réellement payé par l'emprunteur. Se calcule à partir d'un échantillon de prêt réel.
<b>Niveau produit:</b>	La moyenne des indices calculés sur un échantillon de trois à six prêts, dont le montant et le terme sont représentatifs de cette catégorie de prêts.
<b>Niveau institutionnel:</b>	La moyenne des indices calculés sur l'ensemble des produits proposés par une institution, pondéré par le nombre d'emprunteurs par catégorie de prêt.
<b>Niveau pays:</b>	La moyenne des indices calculés pour tous les produits de microcrédit proposés par les institutions ayant accepté de participer à l'Initiative pour la Transparence des Prix, pondéré par le nombre d'emprunteurs dans chaque institution.

## Pour les IMF: Comment puis-je améliorer mon Indice de Transparence des Prix?

Afin d'améliorer son indice de transparence, une institution doit réduire l'opacité de l'information communiquée aux emprunteurs quant au coût réel d'un emprunt.

Parmi les étapes à considérer dans cette démarche:

- Le taux d'intérêt annoncé doit être calculé avec la méthode dite des taux dégressifs et non d'après celle des taux fixes. Pour plus d'informations sur ce point, merci de cliquer [ici](#);
- Eviter les frais cachés ainsi que les structures de prêt complexes, difficiles à saisir pour l'emprunteur qui se retrouve appâté par une offre de microcrédit faussement bon marché;
- Réfléchir à la pertinence d'une épargne obligatoire associée à une offre de microcrédit et s'assurer de la bonne information de l'emprunteur quant aux conséquences de l'épargne obligatoire sur le coût de son emprunt;
- Exprimer le coût total de l'emprunt en utilisant le TAEG qui inclut tous les frais de dossier, assurances, taxes et épargne obligatoire à la charge de l'emprunteur ;
- Pour plus d'informations quant aux points évoqués ci-dessus, n'hésitez pas à [nous contacter](#).

## Pour les autres acteurs du secteur: comment utiliser l'Indice de Transparence des Prix?

L'Indice de Transparence des Prix permet de sonder la fiabilité de l'information communiquée aux emprunteurs. Celle-ci peut être exploitée à une multitude de fins par tous les acteurs du secteur:

<b>Fournisseurs de microcrédits:</b>	L'Indice fournit une indication quant à la nécessité d'améliorer la transparence de votre politique tarifaire afin d'assurer la bonne information de vos clients.
<b>Régulateurs:</b>	L'Indice accompagne vos démarches relatives au renforcement du secteur du microcrédit tout en assurant une protection optimale des consommateurs.
<b>Investisseurs &amp; Bailleurs:</b>	L'Indice valorise les institutions qui adhèrent aux bonnes pratiques internationales en matière de transparence.
<b>Emprunteurs:</b>	L'Indice peut vous servir en tant qu'outil de mesure permettant de comparer des offres de microcrédit concurrentes et de prendre une décision informée.
<b>Organismes de soutien au secteur:</b>	L'Indice valorise les institutions qui respectent les principes d'un microcrédit éthique et socialement responsable, tout en assurant la protection de leur clientèle. Assurez-vous de l'engagement de vos partenaires en faveur de la transparence des prix.

MFT*Transparency* promeut la transparence des prix dans le secteur du microcrédit par l'éducation de toutes ses parties prenantes, l'élaboration de normes de diffusion et la publication d'informations quant au coût réel du microcrédit de manière simple et homogène. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.mftransparency.org](http://www.mftransparency.org) ou contactez nous par e-mail à [info@mftransparency.org](mailto:info@mftransparency.org).